



TROUSSEAU

MAS DES SYLVES

Les quantités à fournir des produits cités ci-dessous, sont prévues pour six mois.
Il faut prévoir le renouvellement des articles manquants.

Linge personnel

- ☐ 12 culottes (sauf incontinence +++)
- ☐ 6 chemises de corps (coton)
- ☐ 6 combinaisons (coton)
- ☐ 6 tenues complètes (3 pour l'été et 3 pour l'hiver):
 - ☐ robes
 - ☐ pulls
 - ☐ jupes élastiquées de préférence
 - ☐ pantalons élastiqués de préférence
 - ☐ chemises
 - ☐ chemisiers
 - ☐ 4 gilets (2 pour l'été et 2 pour l'hiver)
- ☐ 3 chemises de nuit ou pyjamas
- ☐ 1 robe de chambre
- ☐ 1 peignoir (été)
- ☐ 1 veste d'été
- ☐ 1 manteau ou imperméable
- ☐ 2 paires de chaussons (1 pour l'été et 1 pour l'hiver)
- ☐ 2 paires de chaussures de ville
(1 pour l'été et 1 pour l'hiver)
- ☐ bretelles et ceinture
- ☐ bas
- ☐ écharpe - bonnet ou chapeau – gants

Nécessaire de toilette

- ☐ 6 savonnettes
- ☐ 1 l de bain moussant ou gel douche en 250 ml
- ☐ 2 x 250 ml de shampoing
- ☐ 3 bombes de mousse à raser
- ☐ 60 rasoirs jetables
- ☐ 1 brosse à dents
- ☐ 3 dentifrices
- ☐ 3 stéradents (si prothèse)
- ☐ brosse à cheveux
- ☐ 1 peigne
- ☐ 3 déodorants sans alcool
- ☐ 2 après-rasages
- ☐ 1 eau de toilette (vaporisateur)
- ☐ 6 flacons de 250 ml d'eau de Cologne

A noter :

Le linge sera marqué (nom et prénom) et entretenu par la lingerie de l'établissement. Pour tout linge neuf et non marqué, celui-ci doit être présenté à l'équipe soignante.

Les sous-vêtements en coton sont conseillés, particulièrement pour les personnes incontinentes, ainsi que les joggings imitation velours ou autre pour le confort et un entretien facile.

Les pulls, gilets, robes de chambre ou tous vêtements en pure laine sont déconseillés.

En cas de vêtement manquant, il faut le signaler dans le service.

L'Établissement décline toute responsabilité en cas de détérioration accidentelle du linge. Les familles qui souhaitent conserver l'usage de ces linges délicats en assurent elles-mêmes l'entretien.